

Compte rendu tenant lieu de procès-verbal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : MM. MASSON Jean-Paul, MONTIGNÉ Claude, LEFEUVRE André, DESHAYES Jean-Yves, de LORGERIL Olivier, BESSIN Pascal, BARBY Éric, EGAULT Pascal, Mmes GASCOIN Laurence, CAZIN Mireille, GUYNEMER Patricia, NIVOL Nadine, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence, ROZE Marie-Paule, SAUVEUR Pauline et HOUIT Yolande.

Absent(s) excusé(s) : M. CROQUISON Sébastien

Un scrutin a eu lieu ; M. de LORGERIL Olivier a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2014
 - Élection du secrétaire de séance
1. Tarifs communaux 2015 – **délibération**
 2. Enquête publique concernant le projet d'agrandissement d'un élevage porcin au lieu-dit « La Salle » à Plesder par l'EARL Les Hauts de la Buharaie – **délibération**
 3. Nouvelle convention Mégalis (bouquet de services numériques) – **délibération**
 4. Plan Communal de Sauvegarde – **délibération**
 5. Élagage des tilleuls de l'allée cavalière près du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent – **délibération**
 6. Demande d'actualisation de l'étude détaillée concernant l'effacement des réseaux – rue d'Armor – **délibération**
 7. Point sur l'éclairage des abris bus scolaires
 8. Présentation des esquisses du futur préau dans la cour de l'école primaire – **délibération**
 9. Rapport annuel de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique – année 2013 – **délibération**
 10. Informations diverses
 11. Questions diverses

I- TARIFS MUNICIPAUX 2015 - CIMETIÈRE (N°112-2014)

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

M. le Maire rappelle la délibération du 05 décembre 2013 fixant les tarifs du cimetière pour l'année 2014.

M. Régeard, Maire, propose de reconduire les tarifs pour les concessions pour l'année 2015. En revanche, il souhaite que les tarifs des concessions de cases au columbarium soient revus (durée des concessions et conditions du renouvellement de ces dernières).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du cimetière comme suit :

CIMETIERE	Tarifs 2015
Concessions dans le cimetière	
-concession cinquantenaire (en bordure d'allée)	195 € / m ²
-concession cinquantenaire (à l'intérieur de la section)	177 € / m ²
-concession trentenaire	159 € / m ²
Concessions de cases au columbarium	
-concession de case : 20 ans (changement de la durée, avant 15 ans)	660 €
-concession de case : 30 ans	870 €
Renouvellement concession de case pour une durée de 20 ans	195 €

II- TARIFS MUNICIPAUX 2015 – MATÉRIEL COMMUNAL (N°113-2014)

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

M. le Maire rappelle la délibération du 05 décembre 2013 fixant les tarifs de location du matériel communal pour l'année 2014. M. le Maire propose de reconduire les tarifs pour l'exercice 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du matériel communal comme suit :

Matériel	Tarifs 2015
▪ chapiteau (40 m ²)	▪ 105 € (commune) ▪ 200 € (hors commune)
▪ table	▪ 5 €
▪ chaise	▪ 0.50 €
▪ chapiteau 60 m ²	▪ 125 € (commune) ▪ 250 € (hors commune)

La gratuité sera appliquée aux associations et aux fêtes de quartier.

III- TARIFS MUNICIPAUX 2015 – PHOTOCOPIES (N°114-2014)

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

M. le Maire rappelle la délibération du 05 décembre 2013 fixant les tarifs de la régie photocopie pour l'année 2014. M. le Maire propose de reconduire les tarifs pour l'exercice 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs - photocopies comme suit :

Type de copie	Tarif 2015
▪ copie A 4	0.30 €
▪ copie A 3	0.50 €

IV- TARIFS MUNICIPAUX 2015 – TENNIS (N°115-2014)

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

M. le Maire rappelle la délibération du 05 décembre 2013 fixant les abonnements du tennis pour l'année 2014 et propose de reconduire les tarifs pour l'exercice 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des abonnements du tennis comme suit :

Abonnement	Tarifs 2015
-abonnement annuel / habitants PLEUGUENEUC	40 €
-abonnement annuel / non habitants	60 €
-forfait pour une séance	5 €

V- TARIFS MUNICIPAUX 2015 – BIBLIOTHÈQUE (N°116-2014)

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

M. le Maire rappelle la délibération du 05 décembre 2013 fixant les tarifs de la bibliothèque pour l'année 2014 et propose de reconduire les tarifs pour l'exercice 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des abonnements de la bibliothèque municipale comme suit :

Abonnement	Tarif 2015
Familles de Pleugueneuc, Plesder et familles des enfants scolarisés en élémentaire aux Champs Géaux	10 €
Familles extérieures aux communes précitées	16 €

VI- TARIFS MUNICIPAUX 2015 – LOCATION DES SALLES MUNICIPALES (N°117-2014)

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

M. le Maire rappelle la délibération du 05 décembre 2013 fixant les tarifs des salles municipales pour l'année 2014 et propose de reconduire les tarifs pour l'exercice 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des salles municipales comme suit :

DÉSIGNATION	Effectifs	TARIFS 2015
Vin d'honneur 11 h à 14 h et de 16 h à 19 h	salles A et B : 400 c	160 €
	salle A : 280 c	110 €
	salle B : 110 c	80 €
	salle associative : 50 c	70 €
	salle annexe : 50 c	50 €

Buffet Froid	salle associative	120 €
	salle annexe	120 €

Salle A	280 c	500 €
Salle B	120 c	290 €
Salles A et B	400 c	645 €

Cuisine A		75 €
Cuisine B		40 €

Bal, congrès, concert, théâtre, loto		340 €
Vaisselle		80 €

LOCATIONS ASSOCIATIONS de PLEUGUENEUC

1ère fois	Choisir pour la 1ère fois, la manifestation la plus intéressante.	Gratuit
2ème fois		50%
3ème fois		30%

HABITANTS de PLEUGUENEUC Réduction : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} journées (salles, vaisselle et cuisine)	40 % salle A
	40 % salle B
	40 % salles A + B

Salles en semaine pour divers ateliers		
salle B (privé)		30 € / heure
Salle A (privé)		50 € / heure
Salle B (associations)		10 € / heure
Salle A (associations)		10 € / heure
LOCATIONS EXTÉRIEURES		
1 ÈRE JOURNÉE	PLEIN TARIF	
2 ÈME JOURNÉE	RÉDUCTION	
salle A et salles A+B		réduction de 40 %
salle B		réduction de 40 %
Loto, concerts ...		réduction de 20 %
CAUTION	Salles A et B	2 000 €
	Salle associative	1 000 €

Pour les inhumations civiles, il y a possibilité de se recueillir à la salle multifonction. Un don pourra être fait par les familles au profit du CCAS.

VII- ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉLEVAGE PORCIN IMPLANTÉ AU LIEU-DIT « LA SALLE » A PLESDER (N°118-2014)

Nomenclature : 8.8 environnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique d'une durée de quatre semaines est ouverte depuis le 8 décembre à la demande de l'EARL Les Hauts de la Buharaie, en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif à l'agrandissement d'un élevage porcin implanté au lieu-dit « La Salle » à PLESDER. Cette demande fera ultérieurement l'objet d'une décision prise par arrêté préfectoral après établissement d'un rapport de l'inspecteur des installations classées.

Les pièces du dossier sont déposées au secrétariat de la mairie de PLESDER où le public peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Par ailleurs, un commissaire-enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif. Il a qualité pour recevoir les déclarations qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

Conformément à la législation (article R 512-46-11 du code de l'environnement), les communes concernées par le rayon d'affichage d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation et par le plan d'épandage doivent être consultées et sont invitées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation.

Compte tenu des éléments techniques présentés dans le dossier d'enregistrement susnommé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Mme Sauveur Pauline s'abstient pour manque d'informations) :

- **ÉMET** un avis favorable pour cette demande d'agrandissement formulée par l'EARL Les Hauts de La Buharaie pour l'agrandissement d'un élevage porcin implanté au lieu-dit « La Salle ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VIII- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MEGALIS (N°119-2014)

Nomenclature : 1.4 Autres contrats

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de communes de la Bretagne Romantique. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Considérant le fait que par une délibération du 16 février 2012, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à signer la convention Mégalis Bretagne,

Et considérant également le fait que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle Convention,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015-2019.

IX- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (N°120-2014)

Nomenclature : 9.1 autres domaines de compétences

M. le Maire précise que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile impose l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Cette loi a créé également la possibilité à toute commune de disposer d'une réserve de

sécurité civile (RCSC). Ces outils permettent aux maires d'assurer, le cas échéant, leur rôle de directeur des opérations de secours et de pourvoir aux mesures de sauvegarde des populations.

L'association ECTI propose d'accompagner les élus pour cette élaboration en créant une commission spécifique en charge du dossier. Il s'agit de recenser les risques potentiels (accident 4 voies, animaux sauvages du parc zoologique en divagation, tempêtes), les moyens humains et en matériel, d'organiser le poste de commandement communal et d'élaborer le Document d'information communal sur les risques majeurs. Cette prestation est assurée par des bénévoles.

Toutefois, cet accompagnement engage des frais de gestion, administratifs et de déplacement (forfait de 1740 € TTC).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde,
- **DÉCIDE** de solliciter l'accompagnement de l'association ECTI pour la somme de 1740 € TTC,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous actes utiles à ce dossier et notamment la convention.

X- ÉLAGAGE DES TILLEULS – ALLÉE CAVALIÈRE PRÈS DU LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN À VENT (N°121-2014)

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire informe que les 54 tilleuls de l'allée cavalière près du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent doivent être élagués (taille de formation, taille de remontée de couronnes, suppression des branches en frottement ou cassées). Deux devis ont été présentés au Conseil Municipal (Arvor élagage et L'élagueur).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de l'entreprise L'élagueur qui s'élève à 1 764 € TTC.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous actes utiles à ce dossier et notamment le devis correspondant.

XI- RAPPORT D'ACTIVITÉS – EXERCICE 2013 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE (N°122-2014)

Nomenclature : 5.7 Intercommunalité

Conformément à la législation, la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique doit présenter un rapport annuel d'activités aux différents conseils municipaux de son territoire. Ce dernier a été exposé par M. le Maire et précise qu'il est tenu à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport annuel – exercice 2013 de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- **PRÉCISE** que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Abris bus scolaires

- Rencontre avec M. Fontanel du service des transports du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Actuellement, 11 arrêts de car concernent 128 enfants (3 en agglomération, 8 en campagne).

La politique départementale est de maintenir les points de montée où il y a des enfants à prendre sur les axes départementaux ou à proximité. Mais, à moyen terme, 4 arrêts en campagne seront seulement maintenus (arrêts signalés par le CG 35 et sécurisés par la commune). Ces derniers seront équipés de mâts solaires pour l'éclairage et des porte-vélos seront installés.

2- Projet réfection des sanitaires et du préau – école primaire

- Rappel historique
- Présentation de deux esquisses de 135 m². Débat et réflexions diverses. Présentation des financements possibles. Une réunion est prévue avec M. Savin, architecte des Bâtiments de France le 13 janvier à 9h30.

3- Projet rénovation de la mairie

Ce projet vise notamment à réunir les services administratifs et ceux de l'agence postale pour plus d'optimisation et plus de fonctionnalité.

- Lancement d'un appel à candidatures puis d'un appel à concours

Mmes Cazin et Sauveur sont intéressées pour rejoindre la commission – bâtiments afin de préciser les attentes et besoins du projet.

4- Premier bilan de fonctionnement des TPE depuis la rentrée scolaire

Rappel historique et point d'étape. Une réunion avec les différents partenaires est organisée lundi 15 décembre à 19 heures à la mairie afin de faire un premier bilan de fonctionnement des temps péri éducatifs.

5- Effacement des réseaux – rue d'Armor

M. le Maire propose de réactualiser l'étude détaillée concernant l'effacement de la rue d'Armor. Proposition validée à l'unanimité.

6- Dates à retenir :

- Distribution des colis : samedi 13 décembre
- Spectacle et Marché de Noël : mercredi 17 décembre
- Vœux du maire : samedi 10 janvier 2015 à 10h45

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close. La séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Le Maire,
M. Loïc Régeard